

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MACHECOUL

Par arrêté préfectoral n° 2013/BPUP/068 en date du 5 juillet 2013, une enquête publique est ouverte en mairie de Machecoul, pendant une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 29 juillet 2013 au vendredi 30 août 2013 inclus** portant sur la demande de permis de construire et préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Machecoul du projet de création d'une unité photovoltaïque sur le territoire de la commune de Machecoul au lieudit « les Six pièces ».

M. Jean-Paul LE CORRE, gestionnaire des collectivités locales en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Il est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie, aux dates et heures ci-après :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| - lundi 29 juillet 2013 | de 9h00 à 12h00 |
| - mardi 6 août 2013 | de 14h00 à 17h00 |
| - mardi 13 août 2013 | de 9h00 à 12h00 |
| - samedi 24 août 2013 | de 9h00 à 12h00 |
| - vendredi 30 août 2013 | de 14h00 à 17h00 |

M. Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie) est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de Machecoul aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Machecoul (5 place de l'Auditoire 44270 MACHECOUL).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à disposition du public en mairie de Machecoul pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision d'accorder ou non le permis de construire relève de la compétence du préfet de Loire-Atlantique.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du Syndicat mixte de la région de Grandlieu-Machecoul-Légé pour l'exploitation et la gestion du C.E.T. des « 6 pièces » - maison de l'intercommunalité – 2 rue Galillée – ZAI de la Seiglerie – 44270 MACHECOUL.